



LETTRE OUVERTE

AUX MEMBRES DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAFER-BRETAGNE

Suite au comité technique du 25 septembre, les membres du Comité directeur de la SAFER réunis le 9 octobre dernier ont confirmé l'avis d'attribuer la ferme de l'Ori à Javené, sur le bassin versant du Haut Couesnon, comportant 13 ha et un corps de ferme à la confortation d'une exploitation agricole de la commune. Si la perte de surfaces agricoles par des projets d'urbanisation ne peut être que regrettable, doit-elle être supportée aux dépens de projets d'installation de jeunes agriculteurs et de familles ainsi que des nécessaires ré-installation?

Nos organisations, unanimes, considèrent dans le contexte actuel des difficultés d'installation agricole et notamment de logement des agriculteurs, qu'il n'est pas acceptable qu'un corps de ferme avec des terres attenantes ne soit pas attribué à une installation. En dix ans, le nombre des exploitations de moins de 30 ha a été divisé par deux. Ce sont pourtant ces unités qui sont créatrices d'emplois et à valeurs ajoutées pour les territoires. En 2011, elles concernent 38% des porteurs de projet inscrits au RDI pourtant l'offre reste insuffisante pour concrétiser ces demandes. Nous nous interrogeons aujourd'hui sur la pertinence de transmettre l'ensemble d'un corps de ferme à des agriculteurs déjà en place.

Au contraire, nous soutenons collectivement le projet de Mickaël Hardy sur le site de l'Ori :

- Son projet s'inscrit dans le cadre d'une **ré-installation agricole, débuté en 2009**, il est nécessaire que le projet soit concrétisé dans les prochains mois. Père séparé de deux enfants, la réussite de ce projet sur ce territoire en particulier est aujourd'hui essentiel **Sa première installation a atteint les objectifs initiaux de son PDE**. Il est depuis accompagné par l'ODASEA et Agrobio 35 pour les aspects techniques et économiques. Ce projet a également été conduit en lien avec le Conseil général d'Ille-et-Vilaine et la SAFER avec notamment une réunion physique de ces acteurs le 2 juillet dernier.
- Ce projet, au delà de la pérennisation de la ré-installation de Mickaël Hardy, est aussi **l'opportunité de réintégrer un siège d'exploitation, aujourd'hui inutilisé, dans le domaine agricole et permettre à Michaël Hardy de se loger sur place avec des terres attenantes**. Pour garantir cette préservation de site d'exploitation, l'ensemble (terres et bâtis) a été proposé en rachat direct par la société **SCA Foncière Terre de Liens**. Cette structure nationale est garante de la **préservation à long terme** et au delà de l'activité de Mickaël Hardy le site à vocation agricole. Il comporte un ensemble de bâtis agricoles typique (longères, petites unités donnant sur la cours, hangar) correspondant parfaitement à un projet diversifié de plusieurs ateliers.
- Les objectifs de réaliser des **ateliers de productions diversifiées s'ancrent dans le territoire local**. En effet, Mickaël Hardy souhaite reconduire son système de paniers en vente direct à la ferme. Il fournissait ainsi, sur son premier projet, près de 80 familles situées dans un rayon de 15km. De nombreux pays, tout comme celui de Fougères, ont inscrit dans leurs objectifs la volonté de voir

se développer sur leur territoire une agriculture diversifiée, à même de répondre aux besoins de la population locale tout en étant un exemple en terme de respect de l'environnement. Situé sur le bassin versant du Haut Couesnon, fournissant notamment Rennes en eau potable, les activités sont prévues en production biologique. Accompagné pour cela par Agrobio 35, le projet est également en lien avec le SMPBR et sera dans l'optique du rachat par la Foncière Terre de Liens en location sous forme de bail rural environnemental.

Aujourd'hui, il nous semble urgent dans le cadre des politiques actuelles et des engagements gouvernementaux (Grenelle de l'environnement, Nouvelle alliance agricole, charte foncière...) de réfléchir ensemble à la répartition des terres, à l'accueil des jeunes agriculteurs sur les territoires et aux possibilités de proposer de réelles solutions aux questions de réinstallation. L'agriculture est aujourd'hui un réel enjeu de société en Bretagne et doit favoriser une production plus autonome et durable.

Nous avons eu hier et nous avons toujours aujourd'hui la volonté et la conviction de soutenir ce projet de ré-installation cohérent pour le territoire. Dans ce sens, nous vous sollicitons donc pour réétudier le dossier de cette attribution en faveur de Mickaël Hardy lors du Conseil d'administration du 24 octobre.

**Porte Parole de la Confédération
Paysanne 35
René Pouessel**

**Président d'Agrobio 35
Pierre-Yves Orain**

**Co-président de Ingalan
Hervé Le Gal**



**Président de la FRAB
Jean-Paul Gabillard**

**Co-président de Terre de Liens
Bretagne
Jean-Sébastien Piel**

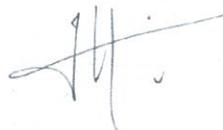
**Président d'Accueil Paysan
Didier Labouche**



**Président de la FRCIVAM
Bretagne
Jean-Michel Boiron**

**Président d'Eau et Rivières de
Bretagne
Jo Hervé**

**Président de la FDCIVAM 35
Arnaud Daligaut**

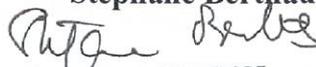


**Président de Bretagne Vivante
Jean-Luc Toulec**

**Président de La Passiflore
Stéphane Berthaux**

**Présidente de Minga
Sabine Caron**




Association LA PASSIFLORE
Les Ateliers
RUE DES FRÈRES DUBREUIL
39300 FOUGERES
Stéphane BERTHAUX
La Passiflore

